

Visioconférence

« Comment favoriser la coopération et l'entrepreneuriat pour les jeunes dans mon tiers-lieu ? »

jeudi 17 janvier 2019

Les tiers-lieux favorisent la coopération entre leurs utilisateurs et croisent dans leurs murs de nombreux entrepreneurs. Comment encourager la mixité des publics autour de l'entrepreneuriat ? Comment accompagner les jeunes vers l'entrepreneuriat ?

Cette note vise à synthétiser les grands thèmes abordés durant la visioconférence par les intervenants mais également par les participants au travers des questions qu'ils ont pu poser.

Objectifs

- Découvrir le programme KPA-Cité et son application pour les tiers-lieux
- Comprendre ce que sont les CJS (Coopérative Jeunesse de Services)

Partenaires

- Marion Rousseaux, co-coordinatrice du programme [KPA-cité](#)
- Stéphanie Maeder, du [Patio](#), tiers-lieu ayant accueilli une [Coopérative Jeunesse de Services](#) sur trois communes au nord de la Métropole Bordelaise

Grands axes évoqués

Présentation du programme KPA-cité

Inspiré de la philosophie des communs, KPA-cité est un **programme d'éducation populaire à l'économie** qui permet **l'accompagnement de coopératives de quartier** dans des **espaces partagés** de formation, d'expérimentations et de créations d'activités économiques porteuses de sens. Le programme se développe dans une **démarche d'ouverture et de duplication** (wiki "comment créer un KPA-cité <http://movilab.org/index.php?title=KPA-Cit%C3%A9>).

Pour qui ?

L'outil s'adresse à un **public intergénérationnel** (à partir de 16 ans) et d'horizons très différents. Il permet de se rencontrer, d'échanger et d'acquérir des savoir-faire et des compétences afin de **se donner le droit d'expérimenter, de tester**. KPA-cité accueille souvent un public éloigné de l'emploi ce qui implique d'adapter l'accompagnement au vécu de la personne pour permettre la montée en compétences de chacun.

Principes de fonctionnement



Ressources humaines : La coopérative ouverte fonctionne grâce à **une équipe qui accompagne le développement d'activités économiques sociales et solidaires** (ex : création de meubles, couture, cuisine, activités de fablabs...).

Philosophie : Il est nécessaire de mettre en place un **accompagnement responsabilisant et autonomisant** à partir des envies et des compétences des personnes. KPA-cité est un tremplin ! Le programme n'a **pas de limite dans le temps**, il est possible de rejoindre ou de quitter KPA-cité à tout moment. Le KPA-cité fonctionne également grâce à son **écosystème engagé à ses côtés**. Il s'agit de mener **une réflexion** autour des activités économiques **ESS, communs, respect environnement, innovation sociale, en lien avec les besoins du territoire**.

Éléments de gouvernance : Il est recommandé d'établir une charte pour encadrer le contrat morale de la structure. Ce document est évolutif selon les enjeux rencontrés.

Éléments légaux : Un **contrat CAPE** (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) est signé avec chaque coopérateur. Il permet de tester son idée, construire et développer son activité avant l'immatriculation, sur une période de 6 mois à 3 ans. Le programme s'appuie sur une **structure de portage juridique et financière** qui peut être une CAE (Coopérative d'Activités et d'Emplois) ou une Couveuse d'Entreprise existante sur le territoire pour assurer le portage des contrats CAPE. A défaut, il est aussi possible de créer une CAE sous forme associative ou coopérative.

Financements : Le financement des KPA-cité est hybride : vente de prestations et subventions.

Budgets : Le budget est organisé en fonction des chantiers réalisés dans la semaine et un budget est dédié à l'accompagnement.

Rémunérations : La rémunération s'effectue selon le système de rétribution financière inspiré de pratiques libristes (exemple : [liberapay](#), un système de "pourboire" pour rémunérer les porteurs de projets). Attention à ne pas faire de concurrence déloyale vis à vis des artisans du territoire (adapter ses prix en fonction).

En bref, KPA-cité c'est :

- Un espace pour s'outiller face aux mutations du travail.
- Une volonté de partager des solutions.
- Des temps conviviaux de pair à pair, informels (des événements, aménagement d'un espace pour les jeunes...).
- La possibilité de mettre en place des "journées contributives" : travail collectif au projet commun (chantier, communication, budget...), le reste de la semaine travail sur les autres projets et projets individuels.

Volonté d'essaimage dans d'autres villes de France

Aujourd'hui, il y a 4 KPA-cité en France (dans les Haut-de-France et en construction à la Rochelle et à Tours). À la Rochelle, le projet est porté par le collectif [La Proue](#).

KPA-cité est dans une **démarche de documentation et de création d'outils partagés**. Il s'agit d'un programme en Open Source, à adapter à chaque territoire. Documentation sur movilab : <http://movilab.org/index.php?title=KPA-Cit%C3%A9>.

Une réflexion est en-cours pour créer une dynamique de réciprocité dans l'accompagnement des nouveaux KPA qui se montent. Actuellement, il est possible de bénéficier d'un **micro-accompagnement gratuit de 2 jours**, et si la structure souhaite aller plus loin dans la démarche, c'est à elle de trouver des financements.

Et les CJS ?

KPA-cité est issu des CJS (Coopérative Jeunesse de services). Portée par une CAE, la CJS **permet à une quinzaine de jeunes (16-18 ans) de s'initier à l'entrepreneuriat au sein d'une coopérative** sur leur territoire (environ trois communes voisines) pendant les trois mois d'été. Accompagnés par des animateurs salariés de la CAE, les jeunes sous contrat CAPE montent et gèrent la coopérative. A partir de leurs envies et compétence, ils proposent des services aux particuliers et aux professionnels (exemples : arroser les plantes, garder des animaux, petits travaux...).

Aujourd'hui, le financement des CJS est assuré par les collectivités locales. Il faudrait près de 36 000€ pour financer les animateurs qui encadrent le projet. Les CJS ne sont pas forcément accessibles financièrement à toutes les communes.

Retour d'expérience : accueil d'une CJS dans un tiers-lieu

Le Patio au Bouscat (33) accueille une CJS qui se déroule dans trois communes voisines.

Rôle du tiers-lieu

- Mise à disposition de locaux : pour les réunions avec les jeunes et pour les animateurs encadrants.
- Apport d'affaires à la CJS : missions pour les jeunes de travaux de rénovation (décapissage de murs, rénovation de tables...).
- Suivi des jeunes lorsqu'ils sont présents dans les locaux du tiers-lieu (exemple : veiller à ce qu'ils ne se mettent pas en danger à travailler en plein soleil en plein été !).
- Communication auprès des coworkers sur la CJS : les coworkers font même appel aux jeunes pour des travaux chez eux !
- La CJS peut ainsi être considérée comme un nouveau service pour les coworkers !

Le Patio aime cette expérience !

- Des mineurs hyper motivés ! Ils ont envie de bien faire et s'impliquent beaucoup.
- L'envie des jeunes de monter leur coopérative, de se confronter aux difficultés de l'entrepreneuriat (faire des devis, calculer la TVA...) motive tous les adhérents du tiers-lieux : si les jeunes y vont, eux aussi !
- Un véritable échange intergénérationnel, une envie de découvrir le monde du travail.
- Un coup de main pour les travaux !
- Petit moins : expérience trop courte, à la fin de l'été, les jeunes auraient envie de continuer → mettre en place un KPA-cité ?

Bonus & contact

Marion Rousseaux

KPA-cité

14 place du Général Faidherbe

59100 ROUBAIX

07 82 75 29 83

lacaperoubaix@gmail.com

<http://KPAcite.initiative.place/>

Documentation sur movilab : <http://movilab.org/index.php?title=KPA-Cit%C3%A9>

Coopérative Jeunesse de Services

<https://cooperer.coop/les-cooperatives-jeunesse-de-services/>

Florine Jollivet

La Proue

KPA-cité à la Rochelle

kpa.larochelle@gmail.com